

Mes Chers Collègues,

Nous voilà de nouveau réunis pour débattre de mes Orientations Budgétaires pour 2006.

Comme je le fais chaque année, je profite de cette occasion pour faire le point sur les divers aspects de notre situation financière qu'il s'agisse :

- **de la fiscalité,**
- **de l'endettement,**
- **de nos dépenses de fonctionnement,**
- **ou de notre autofinancement.**

Données qui nous permettent, je vous le rappelle :

- d'une part, **de nous situer** en comparaison des autres départements de Midi-Pyrénées, ou ceux de notre strate de population,
- d'autre part, **qui conditionnent nos choix** dans le cadre de programmes pluriannuels.

Mon projet de budget pour 2006 devrait se situer, à **minima**, autour de **234 millions d'euros**, soit + **3,65 %** par rapport à celui de 2005.

Il s'établit, ici comme ailleurs, dans un climat d'incertitudes dû, pour l'essentiel, aux conséquences :

- d'une part, des **transferts de compétences** liés à l'acte II de la Décentralisation,
- et, d'autre part, de celles résultant, une fois encore, des **n-èmes réformes**, tant de la taxe professionnelle que de la dotation globale d'équipement qui, n'ayons aucun doute là-dessus, n'auront d'autre résultat que de nous faire « perdre de l'argent ».

En effet, si la loi du 13 août 2004 a prévu de transférer aux Conseils Généraux, entre autres, les personnels TOS des Collèges, les routes nationales, une partie des agents d'exploitation de l'Équipement ainsi que la gestion des handicapés, nous sommes toujours dans « le brouillard » quant aux conséquences financières de tout cela.

C'est en faisant le pari :

- que le transfert de ces personnels, environ 350 agents, **n'aura aucune incidence financière sur notre Budget 2006**, si ce n'est à la marge,
- et que le programme routier sur les **ex RN** sera ajusté, pour la première année, aux ressources transférées,

que je vous propose mes orientations pour 2006.

En effet, n'ayant aucune indication financière officielle **je n'ai intégré**, ni dépense, ni recette sur ces transferts qui, pourtant, auront lieu dans quelques jours. C'est la raison pour laquelle je vous ai précisé, en préambule, que ce budget s'élèverait à **minima** à 234 millions d'euros.

Vous comprendrez, mes Chers Collègues, qu'il est tout de même quelque peu paradoxal qu'au moment où l'on se gargarise, en haut lieu, de l'Acte II de la décentralisation nous n'ayons, à la base, et quasiment un an et demi après la loi du 13 août 2004, que quelques rares données officielles pour apprécier le plus précisément possible les conséquences financières de ces transferts. Il est vrai qu'il est plus facile de reprocher aux collectivités territoriales de ce Pays de « ne pas tenir leur fiscalité » que de leur compenser, à l'euro près, les charges qu'on leur transfère.

Il n'était pas besoin, pour en arriver à cette situation, de modifier la Constitution.

Mon projet de Budget Primitif pour 2006 s'articulera **sur ma volonté de privilégier les Investissements liés à nos compétences**. Je ne souhaite pas, en effet, pour absorber l'impact sur notre budget d'une part, des transferts à venir et, d'autre part, du désengagement permanent de l'Etat, diminuer notre niveau global d'investissements. Nous devons aller de l'avant.

Pour ce faire, je vous proposerai :

- d'une part, **de maintenir notre volume d'emprunts** à hauteur de 18 millions d'euros,
 - d'autre part, **de continuer à faire évoluer nos taux d'imposition** en tablant sur une **augmentation à minima du produit fiscal global de nos quatre taxes de + 5,5 %**. Je précise bien qu'il s'agit de + 5,5 % d'augmentation du produit fiscal global **et non** de + 5,5 % d'augmentation **des taux**, j'y reviendrai tout à l'heure.
 - enfin :
- d'engager nos projets structurants** qu'il s'agisse de l'Axe Quercy-Gascogne, du pont de VERDUN, des nouveaux collèges ou du Haut Débit,
de poursuivre l'aménagement de notre Centre Universitaire,
de lancer la restructuration de notre Cité Administrative Départementale.

Les principaux points de mes Orientations 2006 étant tracés, je souhaite tout d'abord que nous examinions notre situation financière.

NOTRE FISCALITE

L'examen des annexes 1, 2 et 3 du document financier que je vous ai adressé m'amène à faire divers commentaires.

1) En premier lieu, l'annexe 1 « Taux des impositions directes » fait apparaître que sur les deux impositions essentielles que sont la taxe d'habitation et la taxe professionnelle, **nous nous situons toujours, soit en deçà de la moyenne régionale, soit très proche.**

▪ **Pour la taxe d'habitation :**

- taux 2005 du Tarn-et-Garonne : 7,28 %
- moyenne régionale : 7,83 %

En Midi-Pyrénées, notre taux de **taxe d'habitation** est :

- inférieur de 45 % par rapport au taux le plus élevé (celui du Gers : 10,56 %)
- supérieur de 16 % par rapport au taux le plus faible (celui de l'Aveyron : 6,26 %)
- inférieur de 7,5 % par rapport au taux moyen régional.

▪ **pour la taxe professionnelle :**

- taux 2005 du Tarn-et-Garonne : 12,80 %
- taux moyen régional : 12,19 %

En Midi-Pyrénées, notre taux de taxe professionnelle est :

- inférieur de 12,5 % par rapport au taux le plus élevé (celui des Hautes-Pyrénées : 14,40 %)
- supérieur de 17 % par rapport au taux le plus faible (celui de la Haute-Garonne : 10,92 %)

et se situe, aujourd'hui, 5 % au dessus du taux moyen régional ce qui, compte tenu de la **Centrale de GOLFECH**, n'est pas forcément une mauvaise chose.

S'agissant du taux du **foncier non bâti**, 68,71 %, il ne veut plus dire grand chose dans la mesure où les terres agricoles en sont exonérées alors que pour le **foncier bâti**, nous nous situons, avec 18,36 %, **entre** le GERS : 20,71 % et le TARN : 17,43 %.

Sur la période 1998-2005, soit sur 7 ans, **la pression fiscale** exercée sur les taux se sera établie, taxe par taxe, **en moyenne annuelle** à :

- + **2 %** sur la Taxe d'Habitation, le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti, pour 2,26 % au niveau régional,
- + **2,7 %** sur la Taxe Professionnelle, pour 2,27 % au niveau régional.

Comme vous pouvez le constater, à la lecture des données fiscales que je vous communique chaque année, **nous restons toujours**, sur Midi-Pyrénées, **parmi les plus modérés**. C'est ce que confirme clairement l'annexe 2 de mon rapport où, hors Golfech, nous sommes, avec un prélèvement par habitant de 303,22 euros, parmi les plus bas de notre Région.

Ceci étant précisé, je souhaite aborder maintenant l'évolution de nos bases d'imposition.

2) Nos bases d'imposition

C'est toujours avec satisfaction que nous constatons, avec l'annexe 3 du document que je vous ai adressé leur progression constante, tant :

- sur la taxe d'habitation

- + 4,15 % entre 2001 et 2002
- + 5,49 % entre 2002 et 2003
- + 3,65 % entre 2003 et 2004
- + 5,23 % entre 2004 et 2005

- que sur le Foncier Bâti

- + 2,92 % entre 2001 et 2002
- + 3,40 % entre 2002 et 2003
- + 3,10 % entre 2003 et 2004
- + 4,08 % entre 2004 et 2005

Cette évolution devrait continuer si je m'en réfère au produit des droits de mutations qui se maintiennent à un niveau élevé.

Le point étant fait sur notre fiscalité j'en viens maintenant à notre endettement.

NOTRE ENDETTEMENT

Sans vouloir m'étendre longuement sur ce sujet, je vous rappellerai inlassablement que cet endettement :

1) a été adossé aux capacités supplémentaires de remboursement liées à la fiscalité générée par les 2 tranches de la Centrale de GOLFECH : 16,7 millions d'euros en 2005,

2) a été réalisé pour doter notre territoire départemental des équipements structurants nécessaires à un **développement équilibré**, ce qui nous a, semble-t-il, pas trop mal réussi avec + **4 % de population** entre 1999 et 2003. La population de notre département estimée par l'INSEE serait de **214 488 habitants en 2003**, nous plaçant ainsi sur une évolution de + **1 % en moyenne annuelle**. Je vous rappelle que nous étions, sur 1990-1999, à + 0,3 % en moyenne annuelle.

3) a été **maîtrisé dans le temps** où, après avoir atteint son pic en 1994, avec un stock d'emprunt de 785 euros par habitant, nous sommes retombés, en 2005, à 660 euros.

Il en a d'ailleurs été de même pour les subventions en annuités où notre stock est passé de **319 euros** par habitant en 1994, à **104 euros** en 2005.

NOS DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'examen des données figurant en annexe 9 montre, qu'au titre du Budget Primitif 2005, nous nous situons, avec un **ratio de « dépenses courantes de fonctionnement »**, c'est à dire l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement **à l'exclusion** des intérêts des emprunts, de **692,68 euros** par habitant, dans la moyenne basse des départements de Midi-Pyrénées.

Pour que votre information soit complète, il ressort, d'une étude réalisée par le TRESOR PUBLIC sur la base des comptes administratifs 2003, c'est-à-dire sur **la réalité de l'exécution des budgets et non sur des prévisions**, nous n'avons pas encore les résultats de 2004, que le Tarn-et-Garonne, avec un ratio de « dépenses courantes de fonctionnement » **de 576 euros** par habitant, se situait **en deçà** du ratio moyen de la strate « départements de moins de 250.000 habitant » qui était de **591 euros** ce qui, vous en conviendrez, n'est pas une mauvaise nouvelle.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de se glorifier de ce constat mais, tout simplement, de constater que s'agissant de nos dépenses courantes de fonctionnement nous ne faisons pas plus mal que les autres et, pourquoi ne pas le dire, **plutôt mieux**, n'en déplaise à certains.

Voilà, mes Chers Collègues, les quelques données chiffrées dont je souhaitais vous informer.

Pour en terminer avec notre situation financière, je voudrais vous préciser qu'il ressort de l'analyse faite par DEXIA – CREDIT LOCAL, sur la base des budgets primitifs 2005, que nous nous situons, avec un **taux d'épargne brute de 20 %, nettement au-dessus** de la moyenne nationale 13 %.

Pour bien fixer les idées, je vous rappelle que cette épargne brute, qui n'était que de 17 millions 362 mille euros au compte administratif 1995, est passée à 33 millions 936 mille euros à celui de 2004. Au Budget Primitif 2006, elle devrait avoisiner les 37 millions 451 mille euros.

J'en viens maintenant à mes Orientations pour 2006 tant pour ce qui concerne nos sources de financement que nos dépenses.

LES SOURCES DE FINANCEMENT

Nos sources de financement sont de deux natures :

- celles sur lesquelles **on peut directement agir** en fixant soit leur taux : les recettes fiscales, soit leur volume : les emprunts,
- celles qui **s'imposent à nous** parce que fixées par d'autres, en particulier les dotations de l'Etat.

Mes orientations fiscales pour 2006 ne peuvent s'envisager qu'en tenant compte de 2 paramètres :

- le premier, c'est qu'après la **pause fiscale** qui nous a vu, sur les budgets 99, 2000 et 2001, maintenir nos taux d'impositions à leur niveau de 1998, nous avons dû, comme les autres, à partir de 2002, **augmenter les taux** de nos quatre taxes de :

- + **3,5 %** en 2002, c'est-à-dire d'un **taux inférieur** à la moyenne nationale : + 3,97 %,
- + **3,97 %** en 2003 restant, là encore, **en deçà** de la moyenne nationale : + 4,60 %,
- + **3,67 %** en 2004 en étant là, **au-dessus** de la moyenne nationale : 1,3 %,
- enfin, + **4,36 %** en 2005, **taux identique** à la moyenne nationale

- le second, et je m'en suis déjà longuement expliqué à l'occasion de nos diverses sessions, c'est :

- **l'impact sur nos finances de 6000 dossiers d'A.P.A. en année pleine**
- **la prise en compte de la départementalisation des S.D.I.S.**
- **le transfert du RMI-RMA**

Concernant **l'A.P.A.** nous sommes aujourd'hui en régime de croisière et, sur 2005, sur la base de 5 800 bénéficiaires en moyenne mensuelle entre domicile et établissements, il devrait en coûter quelques 23,4 millions d'euros pour un financement de l'Etat de 7,8 millions d'euros soit un **taux de couverture de 33 %** et un différentiel de 15,6 millions d'euros à notre charge. Je n'ose vous rappeler, qu'à l'origine il était prévu un **financement 50-50** entre l'Etat et les Départements. Nous en sommes loin, très loin.

S'agissant du **RMI**, nous avons tablé, au titre de 2005, sur 19,4 millions d'euros de dépenses et 19 millions d'euros de recettes de T.I.P.P. Si, s'agissant des dépenses, nous avoisinerons bien les 19,4 millions d'euros je crains par contre, qu'au 31 décembre, nous ayons un **différentiel dépenses-recettes de près de 2,5 millions**. Nous sommes là aussi, loin, très loin d'un transfert annoncé à l'euro près.

Par nature optimiste, je veux bien croire que courant 2006 l'Etat régularisera, pour partie tout au moins, ce différentiel de 2005, comme il l'a fait pour celui de 2004.

Pour 2006 proprement dit, j'avoue que je suis très inquiet dans la mesure où nous savons que la T.I.P.P. n'évolue qu'en fonction des quantités de carburant vendues sur le territoire national. Le « **décrochage** » entre des dépenses, hélas dynamiques, et des recettes sujettes à des fluctuations conjoncturelles risque « d'exploser ».

Pour ce qui concerne notre participation au fonctionnement du **SDIS** elle est passée de 1,6 millions d'euros en 2001 à 3,5 millions d'euros en 2005 et devrait avoisiner les 4 millions en 2006.

Une certitude c'est que, comme la quasi totalité des Conseils Généraux, nous sommes confrontés, depuis quelques années, au choix difficile de devoir :

- **soit augmenter notre fiscalité,**
- **soit altérer notre capacité d'investissement.**

Les projets porteurs pour notre Tarn-et-Garonne devant être menés à bien je vous proposerai, au titre de 2006, comme nous l'avons fait ces dernières années, une augmentation de nos taux visant à **maintenir intacts notre capacité d'investissement**.

Monsieur le Président DAGEN, c'est sur **une augmentation raisonnable** de nos taux de + **4,5 %**, que je bâtirai mon projet de budget pour 2006.

Sur cette hypothèse j'ai prévu, dans mon rapport d'orientation, un **produit fiscal global minima**, c'est à dire : « le produit des 4 taxes **majoré** des allocations compensatoires versées par l'Etat au titre des divers abattements et exonérations », de quelques 93 millions 700 mille euros, en augmentation de + **5,5 %** par rapport à celui effectif de 2005 : 88 millions 900 mille euros.

Des informations qui ne parviennent des autres Départements nous serons, avec + **4,5 % en 2006**, très proche du niveau moyen national, comme en 2005.

A l'inverse de ces dernières années, je ne vous proposerai pas une variation différenciée de nos taux mais, **une variation proportionnelle**.

En effet, **la réforme des bases de la taxe professionnelle** va, une fois encore, amener les Conseil Généraux à être pénalisés dans le cadre du plafonnement de cette imposition à 3,5 % de la valeur ajoutée. Cette modification amènera les collectivités, quelles qu'elles soient, à perdre « de la matière imposable » non compensée par l'Etat.

En effet, la loi de finances pour 2006, en cours de discussion au Parlement prévoit, à compter de 2007, la mise en place d'un « ticket modérateur » qui amènera les Collectivités concernées à **prendre à leur charge** l'augmentation du produit de la taxe professionnelle résultant de l'application de l'écart entre le taux de l'année et celui de 2004 sur la base excédentaire.

Si le texte est maintenu en l'état, il pourrait nous en coûter quelques 2,5 millions d'euros à compter de 2008.

Une fois encore, le Gouvernement décide, les Collectivités « payent ». Jusqu'à cette mesure on avait pour habitude, quelles que soient les majorités, de « rogner » l'assiette imposable des Collectivités avec des compensations plus ou moins « heureuses ». Là, pour la première fois, on va nous demander de « casquer ».

Pour ce qui est de la **vignette automobile**, elle devrait être définitivement supprimée avec, en contrepartie, une majoration de la taxe spéciale sur les contrats d'assurances.

Enfin, concernant les **droits de mutation** je vous inviterai, pour 2006, à maintenir notre taux du droit d'enregistrement départemental à 3,6 %, c'est à dire identique à ce qu'il est aujourd'hui.

Comme je vous le précisais il y a quelques minutes, les droits de mutation restent à un niveau soutenu et j'ai prévu, dans le cadre de mes Orientations pour 2006, 16 millions d'euros.

Mes orientations fiscales étant précisées j'en viens à mes propositions en matière d'emprunts.

S'agissant de nos emprunts il ressort de mon rapport que, sur la base de notre encours global au 1^{er} janvier 2005 (emprunts + subventions en annuités), nous rembourserons, l'an prochain, près de **16 millions 518 mille euros de capital**.

C'est en tenant compte de cet élément, que je vous proposerai un volume d'emprunt de **18 millions d'euros**.

Je vous rappelle, Mes Chers Collègues, que lorsque nous avons pris la décision de construire 2 nouveaux collèges, nous avons alors convenu que leur financement serait assuré par emprunt, en dehors du quota des 15 millions d'euros habituellement réalisé. Au titre de 2006 c'est donc 15 millions pour nos programmes d'investissements traditionnels (+) plus 3 millions pour MONTECH, comme nous l'avons fait cette année.

Concernant les dotations de l'Etat, elles devraient évoluer de + **2,73 %**, tant pour la D.G.F. que la dotation globale de décentralisation, étant précisé que la réforme de la D.G.E. (Dotation Globale d'Equipement), nous amènera à perdre près de 615 mille euros.

Sur 2005 ces dotations, hors D.G.E., se seront élevées à 42 millions 165 mille euros et j'ai prévu, au titre de 2006, 43 millions 680 mille, auxquels viendront s'ajouter :

- les 8,5 millions d'euros escomptés, régularisation 2005 espérée, au titre du **fonds de financement de l'A.P.A.**,
- les 19 millions de la fraction de la **T.I.P.P.** qui nous est transférée dans le cadre du RMI-RMA, malgré les craintes dont je vous ai déjà fait part,
- les 5 millions 471 mille euros au titre de la **taxe spéciale sur les contrats d'assurances**.

Il m'étonnerait que d'ici le vote du Budget Primitif 2006 nous ayons des informations précises sur l'ensemble de ces dotations. Nous ajusterons donc les participations de l'Etat, soit lors de notre Session Fiscale, soit lors de notre Décision Modificative n° 1.

Voilà, mes Chers Collègues, ce que devraient être nos principales sources de financement pour l'exercice 2006. J'en viens maintenant à mes orientations relatives à nos dépenses.

LES DEPENSES

Comme je vous le précise chaque année, elles se déclinent en deux grands groupes :

◆ **les dépenses obligatoires légales et traditionnelles** : aide sociale, frais de transports, frais de personnel, annuités de la dette, fonctionnement des collèges, entretien du patrimoine, assurances... par nature difficilement compressibles,

◆ **les dépenses d'investissement** dont le volume est étroitement lié à nos capacités de financement résultant à la fois :

- de l'autofinancement,
- de l'emprunt,
- des participations que nous sommes capables d'aller chercher.

LES DEPENSES OBLIGATOIRES LEGALES ET TRADITIONNELLES

Les dépenses obligatoires légales et traditionnelles sont en fait les dépenses courantes de fonctionnement **augmentées** de l'annuité de la dette globale.

S'agissant tout d'abord des **dépenses courantes de fonctionnement**, c'est à dire, je le rappelle, de l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'**exclusion** des intérêts de la dette, elles devraient s'élever, dans mon projet de budget 2006, et comme cela vous est précisé dans le document que je vous ai adressé, à quelques 159 millions 200 mille euros, étant une nouvelle fois rappelé qu'elles sont susceptibles d'évoluer en fonction des conséquences des transferts à venir.

Ces dépenses courantes de fonctionnement se décomposeront autour des grandes masses suivantes :

- **aide sociale** : 88 millions 300 mille euros,
- **dépenses de personnel** : 30 millions 500 mille euros,
- **frais de transports scolaires** : 10 millions.

Ces trois postes représenteront, à eux seuls, quelques 128 millions 800 mille euros, c'est à dire **81 %** des dépenses courantes de fonctionnement.

Ces précisions étant apportées, je souhaite m'attacher, brièvement, à 4 des principaux postes de dépenses :

- **l'annuité de la dette,**
- **les frais de personnel,**
- **les transports scolaires,**
- **l'aide sociale.**

L'annuité globale de la dette, c'est à dire celle résultant de nos emprunts et de nos subventions en annuités, devrait avoisiner les 22 millions 230 mille euros :

- 19 millions 80 mille euros au titre de nos **emprunts**,
- 3 millions 150 mille euros au titre de nos **subventions en annuités**,

Comme vous avez pu le constater, l'annuité propre à nos seuls emprunts passe, du B.P. 2005 au B.P. 2006, et après renégociation de notre dette auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, de 23 millions 882 mille euros à 19 millions 80 mille.

Concernant **nos dépenses de personnel** elles s'établiront aux environs de 30 millions 500 mille euros.

De l'analyse faite par le TRESOR PUBLIC sur les comptes administratifs 2003, seul indicateur **fiable** puisque qu'assis sur la réalité des comptes et non sur des prévisions de dépenses nous étions, avec un ratio par habitant de **108 euros, en deçà** de la moyenne de la strate « départements de moins de 250.000 habitants qui était de **118 euros**.

Dans le cadre des rapports qui vous seront présentés à l'occasion du vote du Budget Primitif je serai amené, comme chaque année, à vous proposer **quelques créations de postes**, non pour accroître notre structure, mais pour respecter les engagements que nous avons pris d'intégrer progressivement :

- d'une part, les agents bénéficiant **d'emplois aidés** dont les contrats arrivent à échéance dans le courant de l'année 2006,

- d'autre part, les **personnels non titulaires** en poste dans nos services depuis plusieurs années.

Concernant **l'accueil des TOS et agents de l'Équipement**, après avoir été mis au 1^{er} janvier 2006 à disposition du Conseil Général, ils continueront à être payés par l'Etat. **Ce n'est qu'à partir du 1^{er} janvier 2007** que l'on commencera à les prendre en charge financièrement : soit parce qu'ils auront demandé leur intégration dans la fonction publique territoriale, soit, parce que restant agents de l'Etat, ils auront demandé leur détachement.

Nous verrons le moment venu étant précisé que, tant pour les TOS que pour les agents de la D.D.E., il conviendra :

- d'ouvrir les postes concernés,
 - de prévoir les crédits correspondants tant en dépenses et recettes puisque leurs salaires nous seront, en principe compensés. Je dis bien, **en principe**, car lors de notre dernière session, nous avons bien perçu qu'avec le double problème des primes et du Service Social il n'en serait pas ainsi.

S'agissant de nos dépenses de transports scolaires, dont le niveau se situera autour de 10 millions d'euros, je souhaite, Monsieur le Président MASSIP, que le **programme pluriannuel de « sécurisation » de nos points d'arrêts s'accélère**.

J'en viens à **nos dépenses d'aide sociale** qui, avec 88 millions 300 mille euros, resteront encore le poste budgétaire **le plus important** de mon projet de budget 2006.

Mes prévisions pour 2006 intégreront en particulier :

- **au niveau de l'APA**, 24 millions d'euros de crédits sur la base de 6000 bénéficiaires en moyenne mensuelle,
- **au niveau du RMI**, 19 millions 500 mille euros.

Ces deux postes représentent, à eux seul, **la moitié** de nos dépenses d'aide sociale.

A titre indicatif, et toujours sur les bases de l'étude 2003 du TRESOR PUBLIC, il ressort qu'avec un ratio de **dépenses nettes d'aide sociale** de **227 €** par habitant, nous nous situons **légèrement au dessus** (+6,5 %) de la moyenne des départements de notre strate : **213 €** par habitant.

J'en viens maintenant à nos programmes et crédits d'investissements pour 2006.

INVESTISSEMENTS ORIENTATIONS 2006

Avec un volume de crédits de paiement qui avoisinera, à minima, les 52 millions 500 mille euros, **soit + 8 %** par rapport à celui du Budget Primitif 2005, mon Projet de Budget pour 2006 donnera la priorité aux **investissements d'avenir**, qu'il s'agisse des nouveaux collèges ou du Haut Débit, et **sera empreint d'une volonté d'aménagement équilibré** du Territoire Départemental.

Concernant nos autorisations de programmes, elles se situeront, comme cette année, autour de 45 millions d'euros.

♦ **La voirie départementale restera la priorité de notre budget 2006**, comme elle l'est depuis 1995 avec :

- **la fin des travaux** liés au 2^{ème} plan pluriannuel de remise en état des 1.100 km de voies de 3^{ème} catégorie. Nous en terminerons, fin mars, avec la 4^{ème} phase sur la base d'un volume de crédits de paiements de **4 millions** d'euros,

- **la poursuite des programmes 2003, 2004 et 2005** axés essentiellement sur des opérations de sécurité et de traversées de villages avec, près de **11 millions** de crédits de paiements,

- Monsieur VIGUIE, les travaux de la 2^{ème} tranche des **Rampes de CAYLUS** devant être attribués prochainement, nous programmerons la 3^{ème} et dernière phase à hauteur de **2,2 millions** d'euros,

- Messieurs les Conseillers Généraux des cantons de CASTELSARRASIN et MOISSAC, je profiterai de la prochaine session budgétaire pour inscrire les **5 millions** d'euros de crédits supplémentaires pour la construction du **pont de l'Axe QUERCY GASCOGNE**. Je vous rappelle l'échelonnement financier de cette opération :

- sur 2005, une 1^{ère} tranche de crédits de 4 millions d'euros a été provisionnée pour les fondations et les piles,
- sur 2006, la 2^{ème} tranche de crédits de 5 millions concernera les remblais, le tablier et les équipements annexes du pont,
- enfin, la chaussée reliant le carrefour de l'ARTEL à la zone fruitière de MOISSAC sera réalisée pour l'essentiel en 2007, sur la base d'un volume de crédits estimé à 15 millions d'euros.

- Monsieur ROGER, l'année 2006 nous amènera à faire le choix, ou non, du recours à la procédure « **P.P.P.** » (Partenariat Public Privé) pour la construction du **Pont de VERDUN** estimée à 11 millions d'euros et qui, dans ce cadre, pourrait démarrer d'ici fin 2006,

- s'agissant du **programme de voirie 2006-2007** proprement dit, il sera axé **sur la poursuite de nos opérations de sécurité** et vous comprendrez, que face à l'ampleur des chantiers qui s'ouvrent, **il soit limité**, cette année encore, dans son volume.

Bien évidemment, Monsieur le Président BENECH, dès que l'Etat nous aura précisé, avec certitude, les crédits dont nous serons dotés dans le cadre **des transferts des RN 20 et RN 113**, nous arrêterons notre premier programme d'investissement et d'entretien de ces nouvelles voiries, désormais départementales.

Que les choses soient claires, nous n'allons pas nous précipiter, pour faire demain, ce que l'Etat n'a pas fait ces dernières années. L'urgence des besoins ne peut être liée, par un brusque coup de baguette magique, à un quelconque changement de propriétaire, surtout lorsque ce dernier n'a rien demandé.

Enfin, s'agissant de VELO-VOIE VERTE, 2006 verra débiter les travaux en bordure du canal.

◆ **Les établissements d'enseignement seront notre deuxième priorité**

Conformément à notre "PROGRAMME PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT 2003-2012 sur les COLLEGES EXISTANTS", adopté lors de notre Décision Modificative de novembre 2002, je vous **proposerai d'engager la 4^{ème} tranche 2006-2007** telle que prévue.

A cet effet, je vous soumettrai une autorisation de programme de **3 millions** d'euros, dont les 5 opérations qui la concernent devront être impérativement achevées pour la rentrée de septembre 2007.

Ces opérations concerneront les 4^{ème} tranches de Théodore Despeyrous à Beaumont, Pierre Darrasse à Caussade, la 3^{ème} tranche d'Olympe de Gouges et les 2^{èmes} tranches des Collèges de Lauzerte et Grisolles.

Au-delà de notre programme décennal je serai amené, dans le prolongement des crédits déjà votés l'an dernier pour MONTECH (3 M €), à **vous proposer** une 2^{ème} tranche de crédits identique.

Comme je vous l'ai précisé lors de notre dernière session ces travaux, estimés à 9 millions 600 mille euros, devraient débuter courant 2^{ème} semestre pour **une livraison à la rentrée 2007-2008**.

Monsieur GONZALEZ, s'agissant du **collège Issanchou**, je vous rappelle que lors de notre dernière session nous avons approuvé le programme technique détaillé. Normalement nous devrions être prêts pour attaquer les travaux dans les premiers jours de 2007 pour **une livraison à la rentrée 2008-2009**.

Je vous rappelle, mes Chers Collègues, que ce dossier, dont tout un chacun s'accorde aujourd'hui à mettre en exergue l'urgence, a tout de même été retardé par des procédures intempestives et mesures dilatoires.

Au-delà des collèges nous aurons, sur notre Site Universitaire, à engager très vite les travaux relatifs à l'aménagement du Restaurant.

Monsieur le Vice-Président CAMBON je proposerai, sur le volet immobilier, d'inscrire les derniers crédits pour **la nouvelle gendarmerie de NEGREPELISSE** dont la construction est quasi achevée.

Toujours dans le cadre de nos compétences, nous serons amenés :

- Monsieur ROSET, à poursuivre **la restructuration de notre base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne**, pour la partie hébergements et locaux pédagogiques, sur la base du projet que nous avons adopté et que nous devons ressituer dans le cadre du « **projet GARONNE** » sur lequel « planche » notre Collègue Jean CAMBON.

- Messieurs les membres de la Commission des Sites, dans le cadre de la mise en valeur de **l'Abbaye de BELLEPERCHE**, seront inscrits les derniers crédits relatifs à la mise hors d'eau et hors air de l'hostellerie (dessus du cellier) ainsi que ceux liés à la restauration de l'aile des jardiniers dont les travaux sont pratiquement terminés.

Au delà de la réflexion que vous aurez à mener sur la poursuite de cette opération, je souhaite que votre commission se penche sur la réhabilitation du **Temple des Augustins** sur la base d'un programme pluriannuel que nous pourrions inscrire à l'année 2 du Pays Montalbanais.

- Monsieur PARIENTE, la restructuration du **CMS** de NEGREPELISSE débutera en mars 2006. Il en sera de même pour le CMS de BEAUMONT DE LOMAGNE et celui des Chênes, à MONTAUBAN, opérations portées par des opérateurs privés. Je profiterai du prochain B.P. pour vous présenter ces projets. Il conviendra, sur les mois à venir, d'envisager les restructurations des CMS de MOISSAC et GRISOLLES.

- Monsieur EMPOCIELLO, nous profiterons de 2006 pour aménager le dernier étage de la **Pépinière d'Entreprises** et, bien évidemment, dans le prolongement des décisions prises, réaliser la 1^{ère} tranche d'extension du réseau de **téléphonie mobile**.

Dans le cadre de cette volonté de doter le territoire départemental des outils de télécommunication adaptés aux technologies de demain, nous nous sommes engagés à amener **le Haut Débit aux professionnels** sur l'ensemble du Territoire.

A l'occasion de notre Budget Primitif 2005, je vous avais proposé d'adopter une autorisation de programme de 1 million 182 mille euros dans le but de réaliser, sur 2005-2006, les infrastructures permettant d'amener la fibre optique sur les agglomérations de MONTAUBAN, MOISSAC, CASTELSSARASIN, VALENCE D'AGEN et CAUSSADE.

La Région ayant décidé, le 24 novembre dernier, de nous accompagner sur cette première phase à hauteur de 257 mille euros, nous sommes dans l'attente d'une participation de l'Europe de 180 mille euros qui, si j'en crois nos services, devrait être prise courant février prochain.

Rien ne s'opposera donc plus au démarrage de ces travaux au profit des agglomérations qui, moyennant une participation financière, souhaiteraient être dotées d'une boucle de desserte locale en fibre optique.

Toujours dans le domaine de l'économie, 2006 devrait voir la finalisation, en principe sur le secteur de MONTBARTIER, de notre projet **d'aménagement de zone départementale logistique** au carrefour des Autoroutes A 20 et A 62.

A cet effet, vous disposez sur vos tables du document qui rend compte de cette étude confiée, par notre Agent de Développement Economique, à deux Cabinets spécialisés.

Cette zone, de près de 300 hectares, située sur les communes de LABASTIDE SAINT-PIERRE et MONTBARTIER sera en quelque sorte, demain, l'**EUROCENTRE** tarn-et-garonnais.

Il nous restera sur 2006 à :

- d'une part, engager l'étude de faisabilité de la desserte ferrée,
- d'autre part, mettre en place la structure porteuse de cette opération, la plus importante que n'ai jamais montée le Conseil Général dans le domaine des infrastructures économiques,
- enfin, à convaincre le Conseil Régional de s'associer à nous. J'ai bon espoir.

Dernier grand chantier que nous ouvrirons courant 2006, la **Cité Administrative Départementale**.

A cet effet j'ai réuni, le 28 novembre dernier, le **Comité de Pilotage** pour lui présenter le projet définitif qui a reçu son accord. Il vous sera présenté à l'occasion de notre prochaine session.

Dans le cadre de ce B.P. 2006, une tranche complémentaire de crédits de paiements de 3 millions d'euros viendra compléter les 7 millions déjà provisionnés sur ces dernières années.

J'en viens maintenant à nos interventions en directions des communes et tiers.

S'agissant de nos politiques de soutien aux communes, associations et tiers de ce département je pense, qu'au delà des crédits qui seront inscrits, et dont le volume sera sensiblement le même que cette année, nous devons mettre à profit l'exercice 2006 pour entamer la **clarification de nos interventions** en soutien de politiques n'entrant pas dans nos champs de compétences.

Ne nous faisons aucune illusion, nous ne pourrons plus, d'un côté, intégrer chaque année de nouveaux transferts et, d'un autre, continuer à participer à tout.

C'est la raison pour laquelle je souhaite, comme nous avons commencé à le faire, timidement, avec les classes de découvertes, que l'on « **toilette** » **nos politiques d'accompagnement aux actions menées par d'autres** qu'il s'agisse du scolaire, du social, du domaine culturel... A chacun ses compétences.

Au-delà des ajustements nécessaires, **je ne compte pas vous proposer de revenir sur les politiques existantes de soutien à l'investissement des communes** mais, de les **recentrer** sur des projets majeurs.

Monsieur le Président ASTRUC, s'agissant de l'opération du TESCOU-TESCOUNET je pense que nous pourrons, enfin, attaquer la réalisation des travaux du **THERONDEL**.

Monsieur ROSET, Monsieur HEBRAL, s'agissant du **LEMOULAS**, nous profiterons de l'année 2006 pour finaliser ce projet, pour un début des travaux courant 2007 alors que, sur la **SEOUNE**, nous en poursuivrons les études.

Messieurs ANDRIEU et CAMBON, dans la mise en œuvre de notre **plan départemental d'élimination des déchets ménagers** je souhaite que nous achevions les quais de transferts.

Pour ma part, comme je vous l'ai précisé l'an dernier, je suis très favorable à ce que les syndicats locaux transfèrent la **gestion de la collecte** au Syndicat Départemental.

Monsieur EMPOCIELLO, j'espère que nous pourrons présenter, dans le courant de l'année 2006, **le schéma départemental de développement économique**, avec ses déclinaisons par **Pays**, afin que la Région intègre bien nos préoccupations et priorités et non celles résultant d'une vision « toulousaine ».

Monsieur ROSET, et comme nous en avons convenu lors de notre dernière session, je vous demande de remettre à plat notre **organisation en matière touristique**.

Voilà, mes chers collègues, mes orientations pour l'exercice 2006.